



CICC

CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE

WWW.CICC.UMONTREAL.CA

SÉMINAIRE

Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2009, en partenariat avec le Centre canadien pour la justice internationale (CCJI)

Le jeudi 30 avril 2009

13h00 à 17h00 - Université de Montréal,
Pavillon Roger-Gaudry, 2900, chemin de la Tour, salle P-310

SOUTENIR, RAPPROCHER ET PROGRESSER: LES DROITS DES VICTIMES DANS LE CAS DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET DES CRIMES DE GUERRE

Les conférenciers

ANDRÉ LAPERRIÈRE

Directeur exécutif du *Fonds au profit des victimes* à la Cour Pénale Internationale (CPI).

FRÉDÉRIC MÉGRET

Professeur adjoint et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droits de la personne et pluralisme juridique de la Faculté de droit de l'Université McGill.

JO-ANNE WEMMERS

Professeure agrégée de l'École de criminologie à l'Université de Montréal et responsable de l'Unité Victimologie et justice réparatrice du CICC.

La Cour pénale internationale (CPI) est le premier tribunal pénal international qui reconnaît des droits aux victimes. En plus de leur donner le droit à la participation et à la réparation, le Statut de Rome crée un *Fonds au profit des victimes* qui vise à réparer ces dernières. En 2000, le Canada adopte une nouvelle loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Cette loi vise la complémentarité entre la justice pénale canadienne et la cour pénale internationale en permettant aux autorités canadiennes de poursuivre des personnes pour des crimes commis à l'extérieur du Canada. Toutefois, les victimes au Canada n'ont pas les mêmes droits procéduraux que nous retrouvons dans le Statut de Rome.

- Est-ce que les victimes de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qui se trouvent devant les cours canadiennes devraient avoir les mêmes droits procéduraux que les victimes dont le cas est traité par la CPI à La Haye?
- Est-ce que ces droits sont importants pour rendre justice aux victimes?
- Quelle est l'importance du fonds pour les victimes? Si le Canada créait un fonds, quel devrait être la relation entre le fonds canadien et celui de la CPI?

**VEUILLEZ VOUS INSCRIRE.
INSCRIPTION GRATUITE
(STATIONNEMENT INCLUS).**

Les exposés seront effectués en français.
Des rafraichissements seront servis.

Pour inscriptions et informations:

Madame Émilie Raymond
Téléphone: 514-343-6111, poste 3665
Courriel: emilie.raymond@umontreal.ca

Université 
de Montréal